



ANNEXE 1.3: LISTE DES PROGRAMMES DÉTAILLÉS POUR CHAQUE FORMATION PRATIQUE

SOMMAIRE - PROGRAMMES DÉTAILLÉS

CATÉGORIE B.....	2
CATÉGORIE B – Apprentissage Anticipé de la Conduite.....	4
CATÉGORIE B – Conduite Supervisée.....	6
CATÉGORIE B – Boîte automatique – mention B78.....	8
CATÉGORIE B – Apprentissage Anticipé de la Conduite – Boîte automatique.....	10
CATÉGORIE B – Conduite Supervisée – Boîte automatique.....	12
CATÉGORIE B – Boîte automatique > Boîte manuelle.....	14
STAGE POST-PERMIS POUR LES CONDUCTEURS NOVICES.....	15
CATEGORIE AM-FORMATION BSR.....	22
CATEGORIE A1-FORMATION125.....	24

CATÉGORIE B

1.Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **Référentiel** pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2.Personnes concernées :

La catégorie B autorise à conduire, **à partir de 18 ans**, un véhicule automobile de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3.Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4.Durée :

La formation est d'une durée minimale de 20h. dont au moins 15h. sur les voies ouvertes à la circulation, sauf si l'élève est déjà titulaire d'une catégorie de permis autre que B1 et AM. Le nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

5.Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6.Objectifs de la formation :

1.Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

2.Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

<p>COMPÉTENCE 1 MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</p> <ol style="list-style-type: none">1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir.3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.4. Démarrer, s'arrêter.5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.6. Utiliser la boîte de vitesses.7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.8. Regarder autour de soi et avvertir.9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	<p>COMPÉTENCE 2 APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales</p> <ol style="list-style-type: none">1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation.3. Adapter l'allure aux situations.4. Tourner à droite et à gauche en agglomération.5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<p>COMPÉTENCE 3 CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p> <ol style="list-style-type: none">1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.2. Croiser, dépasser, être dépassé.3. Passer des virages et conduire en déclivité.4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte.8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	<p>COMPÉTENCE 4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique</p> <ol style="list-style-type: none">1. Suivre un itinéraire de manière autonome.2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.).6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.7. Pratiquer l'éco-conduite.

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'Inspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité **R**outière.

CATÉGORIE B - Apprentissage Anticipé de la Conduite

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **Référentiel** pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B autorise à conduire, un véhicule automobile de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4. Durée :

La formation peut débuter à l'âge de 15 ans, est d'une durée minimale de 20h. dont au moins 15h. sur les voies ouvertes à la circulation, sauf si l'élève est déjà titulaire d'une catégorie de permis autre que B1 et AM. Le nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

Remarque : La formation est décomposée en 2 phases : une phase de formation initiale et une phase de conduite accompagnée.

a) La **phase de formation initiale** est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique pouvant être organisées en alternance par l'école de conduite. Elle se termine par la délivrance d'une **Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

b) La **phase de conduite accompagnée** s'effectue en présence d'un accompagnateur titulaire du permis de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Elle a une durée minimale d'**un an** et une distance minimale de **3 000 Kms.** sur le territoire national.

Elle se compose de :

→ **un rendez-vous préalable** d'une durée minimum **de deux heures** avec au moins un accompagnateur sous la forme d'une **séquence de conduite** sur le véhicule-école et d'un entretien à l'agence,

→ **au moins deux Rendez-Vous Pédagogiques (RVP)** d'une durée de **trois heures chacun (1h. pratique et 2h. théoriques)** en présence de l'élève et de d'un accompagnateur.

○ Le premier RVP est réalisé entre **4 et 6 mois** après la fin de formation initiale.

○ Le deuxième RVP doit avoir lieu lorsqu'**au moins 3 000 kms** ont été parcourus.

○ Un troisième RVP peut être organisé sur les conseils du responsable de l'établissement ou de l'enseignant, à la demande de l'élève ou de l'accompagnateur.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

<p>COMPÉTENCE 1 MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</p> <ol style="list-style-type: none">1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir.3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.4. Démarrer, s'arrêter.5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.6. Utiliser la boîte de vitesses.7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.8. Regarder autour de soi et avertir.9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	<p>COMPÉTENCE 2 APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales</p> <ol style="list-style-type: none">1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation.3. Adapter l'allure aux situations.4. Tourner à droite et à gauche en agglomération.5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<p>COMPÉTENCE 3 CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p> <ol style="list-style-type: none">1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.2. Croiser, dépasser, être dépassé.3. Passer des virages et conduire en déclivité.4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	<p>COMPÉTENCE 4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique</p> <ol style="list-style-type: none">1. Suivre un itinéraire de manière autonome.2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS,

<p>6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.</p> <p>7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte.</p> <p>8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</p> <p>9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.</p>	<p>aides à la navigati, etc.).</p> <p>6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.</p> <p>7. Pratiquer l'éco-conduite.</p>
--	---

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'Inspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité Routière.

CATÉGORIE B - Conduite Supervisée

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **Référentiel** pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B autorise à conduire, **à partir de 18 ans**, un véhicule automobile de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **Enseignant** de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4. Durée :

La formation est d'une durée minimale de 20h. dont au moins 15h. sur les voies ouvertes à la circulation, sauf si l'élève est déjà titulaire d'une catégorie de permis autre que B1 et AM. Le nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

Remarque : La formation est décomposée en 2 phases : une phase de formation initiale et une phase de conduite supervisée.

a) La **phase de formation initiale** est composée d'une partie théorique et d'une pratique pouvant être organisées en alternance par l'école de conduite. Elle se termine par la délivrance d'une **Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

b) La **phase de conduite supervisée** s'effectue en présence d'un accompagnateur titulaire du permis de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Elle commence par **un rendez-vous préalable** d'une durée minimum **de deux heures** avec au moins un accompagnateur sous la forme d'une **séquence de conduite** sur le véhicule-école et d'un entretien à l'agence.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

3. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

4. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

<p>COMPÉTENCE 1 MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. 2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir. 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. 4. Démarrer, s'arrêter. 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. 6. Utiliser la boîte de vitesses. 7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. 8. Regarder autour de soi et avertir. 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. 	<p>COMPÉTENCE 2 APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation. 3. Adapter l'allure aux situations. 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération. 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. 6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire. 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<p>COMPÉTENCE 3 CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. 2. Croiser, dépasser, être dépassé. 3. Passer des virages et conduire en déclivité. 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte. 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc. 	<p>COMPÉTENCE 4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre un itinéraire de manière autonome. 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.). 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. 7. Pratiquer l'éco-conduite.

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'Inspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité Routière.

CATÉGORIE B - Boîte automatique - mention B78

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **Référentiel** pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B **mention 78** autorise à conduire, **à partir de 18 ans**, un véhicule automobile à **embrayage et boîte de vitesse automatiques** de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **Enseignant** de la **Conduite** et de la **Sécurité Routière**.

4. Durée :

La formation est d'une durée minimale de 13h.. Le nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

<p>COMPÉTENCE 1 MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</p> <ol style="list-style-type: none">1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir.3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.4. Démarrer, s'arrêter.5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.6. Utiliser la boîte de vitesses.7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.8. Regarder autour de soi et avertir.9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	<p>COMPÉTENCE 2 APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales</p> <ol style="list-style-type: none">1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation.3. Adapter l'allure aux situations.4. Tourner à droite et à gauche en agglomération.5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<p>COMPÉTENCE 3 CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p> <ol style="list-style-type: none">1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.2. Croiser, dépasser, être dépassé.3. Passer des virages et conduire en déclivité.4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte.8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	<p>COMPÉTENCE 4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique</p> <ol style="list-style-type: none">1. Suivre un itinéraire de manière autonome.2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.).6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.7. Pratiquer l'éco-conduite.

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'Inspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité Routière.

CATÉGORIE B - Apprentissage Anticipé de la Conduite - Boîte automatique

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **Référentiel** pour l'**Education** à une **Mobilité Citoyenne**.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B **mention 78** autorise à conduire, un véhicule automobile à **embrayage et boîte de vitesse automatiques** de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **Enseignant** de la **Conduite** et de la **Sécurité Routière**.

4. Durée :

La formation peut débuter à l'âge de 15 ans, est d'une durée minimale de 13h.. Le nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

Remarque : La formation est décomposée en 2 phases : une phase de formation initiale et une phase de conduite accompagnée.

- a) La **phase de formation initiale** est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique pouvant être organisées en alternance par l'école de conduite. Elle se termine par la délivrance d'une **Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.
- b) La **phase de conduite accompagnée** s'effectue en présence d'un accompagnateur titulaire du permis de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Elle a une durée minimale d'**un an** et une distance minimale de **3 000 Kms.** sur le territoire national.

Elle se compose de :

→ **un rendez-vous préalable** d'une durée minimum **de deux heures** avec au moins un accompagnateur sous la forme d'une **séquence de conduite** sur le véhicule-école et d'un entretien à l'agence,

→ **au moins deux Rendez-Vous Pédagogiques (RVP)** d'une durée de **trois heures chacun (1h. pratique et 2h. théoriques)** en présence de l'élève et de d'un accompagnateur.

○ Le premier RVP est réalisé entre **4 et 6 mois** après la fin de formation initiale.

○ Le deuxième RVP doit avoir lieu lorsqu'**au moins 3 000 kms** ont été parcourus.

○ Un troisième RVP peut être organisé sur les conseils du responsable de l'établissement ou de l'enseignant, à la demande de l'élève ou de l'accompagnateur.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

<p>COMPÉTENCE 1 MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</p> <ol style="list-style-type: none">1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir.3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.4. Démarrer, s'arrêter.5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.6. Utiliser la boîte de vitesses.7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.8. Regarder autour de soi et avertir.9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	<p>COMPÉTENCE 2 APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales</p> <ol style="list-style-type: none">1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation.3. Adapter l'allure aux situations.4. Tourner à droite et à gauche en agglomération.5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<p>COMPÉTENCE 3 CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p> <ol style="list-style-type: none">1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.2. Croiser, dépasser, être dépassé.	<p>COMPÉTENCE 4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique</p> <ol style="list-style-type: none">1. Suivre un itinéraire de manière autonome.2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.3. Connaître les principaux facteurs de risque au

<p>3. Passer des virages et conduire en déclivité.</p> <p>4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.</p> <p>5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.</p> <p>6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.</p> <p>7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte.</p> <p>8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</p> <p>9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.</p>	<p>volant et les recommandations à appliquer.</p> <p>4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.</p> <p>5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.).</p> <p>6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.</p> <p>7. Pratiquer l'éco-conduite.</p>
--	---

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'Inspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité Routière.

CATÉGORIE B - Conduite Supervisée - Boîte automatique

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **Référentiel** pour l'**Education** à une **Mobilité Citoyenne**.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B **mention 78, à partir de 18 ans**, autorise à conduire, un véhicule automobile **à embrayage et boîte de vitesse automatiques** de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **Enseignant** de la **Conduite** et de la **Sécurité Routière**.

4. Durée :

La formation est d'une durée minimale de 13h.. Le nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

Remarque : La formation est décomposée en 2 phases : une phase de formation initiale et une phase de conduite supervisée.

a) La **phase de formation initiale** est composée d'une partie théorique et d'une pratique pouvant être organisées en alternance par l'école de conduite. Elle se termine par la délivrance d'une **Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

c) La **phase de conduite supervisée** s'effectue en présence d'un accompagnateur titulaire du permis de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Elle commence par **un rendez-vous préalable** d'une durée minimum **de deux heures** avec au moins un accompagnateur sous la forme d'une **séquence de conduite** sur le véhicule-école et d'un entretien à l'agence.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

<p>COMPÉTENCE 1 MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. 2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir. 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. 4. Démarrer, s'arrêter. 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. 6. Utiliser la boîte de vitesses. 7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. 8. Regarder autour de soi et avertir. 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. 	<p>COMPÉTENCE 2 APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation. 3. Adapter l'allure aux situations. 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération. 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. 6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire. 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<p>COMPÉTENCE 3 CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. 2. Croiser, dépasser, être dépassé. 3. Passer des virages et conduire en déclivité. 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte. 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 	<p>COMPÉTENCE 4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre un itinéraire de manière autonome. 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.). 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. 7. Pratiquer l'éco-conduite.

9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	
--	--

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'Inspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité **R**outière.

CATÉGORIE B - Passerelle boîte automatique > boîte manuelle

1. Contexte :

Arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.

2. Personnes concernées :

La catégorie B **mention 78, à partir de 18 ans**, autorise à conduire, un véhicule automobile **à embrayage et boîte de vitesse automatiques** de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **Enseignant** de la **Conduite** et de la **Sécurité Routière**.

4. Durée :

La formation est d'une durée de 7h..

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6 .Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

7 . Programme de formation :

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

- Séquence 1 : durée de 2 heures. Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :
 - *comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre,*
 - *être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité. Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.*
- Séquence 2 : durée de 5 heures. Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :
 - *savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite,*
 - *être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.*

6. Validation des acquis :

À l'issue de la formation, le titulaire de l'agrément préfectoral délivre au conducteur bénéficiaire de la formation un exemplaire de l'attestation conforme. Il transmet un exemplaire de cette attestation à l'autorité administrative compétente. Le suivi de la formation autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie B du permis de conduire à changement de vitesses manuel uniquement lorsque le conducteur est en possession du titre définitif du permis de conduire correspondant.

Stage post-permis pour les conducteurs novices

1. Contexte :

Conforme à l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route.

2. Durée :

La formation est d'une durée de 7h..

3. Programme de formation :

PREMIER MODULE : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquence 1 : Présentation de la formation (Durée : 10 min.)

Objectifs :

1. Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion,
2. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.

Séquence 2 : Questionnaire d'entrée en formation (Durée : 15 min.)

Objectifs :

- Se connaître en tant que conducteur,
- Connaître et prendre en compte ses limites.

Séquence 3 : Constitution du groupe (Durée : 35 min.)

Objectifs :

- Se présenter,
- Confronter ses expériences au groupe,
- Découvrir sa singularité,
- Créer du lien.

Séquence 4 : Traitement du questionnaire d'autoévaluation (Durée : 45 min.)

Objectifs :

- Confronter ses expériences au groupe,
- Découvrir le groupe.

Séquence 5 : Perception des risques (Durée : 1h.)

Objectifs :

- Se positionner face au risque,

- Se confronter à la perception des autres,
- Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.

Séquence 6 : Situations complexes
(Durée : 1h15)

Objectifs :

- Comprendre et résoudre des situations complexes.

--- PAUSE DÉJEUNER ---

DEUXIÈME MODULE : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables

Séquence 7 : Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes
(Durée : 1h45)

Objectifs :

- Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements,
- Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.),
- Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.).

Séquence 8 : Choix de mobilité
(Durée : 1h.)

Objectifs :

- Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement,
- Être sensibilisé aux questions environnementales,
- Découvrir des modes de déplacements alternatifs.

Séquence 9 : Bilan avec engagement
(Durée : 15 min.)

PROGRAMME DE FORMATION CATEGORIE AM

OBJECTIF :

Être capable de conduire et manœuvrer, en toute sécurité, un véhicule deux-roues à moteur de cylindrée inférieure à 50 cm³.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Avoir 14 ans.
- Avoir passé l'ASSR1 ou l'ASR.

PROGRAMME

La formation s'organise autour de 5 thèmes d'enseignements : formation pratique hors circulation, en circulation et sensibilisation aux risques.

- La formation pratique hors circulation doit permettre l'acquisition des compétences et connaissances suivantes : équipements indispensables, connaissance des principaux organes du véhicule, maîtrise technique du véhicule hors circulation.
- La formation en circulation doit permettre de connaître l'utilité et le respect des règles, de l'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ainsi que les facteurs et la prise de conscience des risques.
- Sensibilisation aux risques : informations des risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs aux accidents les caractéristiques les impliquant/ la vitesse et ses conséquence sur le comportement du conducteur avec la présence d'un parent ou représentant légal.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant au niveau de compétences visées au programme.

SANCTION VISÉE

Permis de conduire de la catégorie AM (sans examen)

DURÉE DE LA FORMATION

Obligation légale:

- ✓ 8H de formation sur deux jours
- ✓ 3 h de formation pratique déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne

LES MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ✓ **FORMATEUR titulaire de la mention 2 roues**
- **VENNE** Jeannette

MOYENS MATERIELS:

- Une salle de formation
- 3 Scooters Kymco
- 1 véhicule
- Une piste de 300 m²
- Un local de 15 m²
- Un système de liaison radio

Le résultat annuel 2019 global de la formation : 100 %

Modalités d'évaluations des stagiaires :

- Des évaluations des acquis sont réalisées en cours de formation par le formateur t avant la présentation à l'examen final.

PROGRAMME DE FORMATION CATEGORIE 125

OBJECTIF:

Comprendre les particularités et les risques de la conduite en véhicule à deux roues; réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation; adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS:

- Conducteur ayant un permis depuis au moins 2 ans.

PROGRAMME:

La formation se découpe en trois parties: théorique, pratique hors circulation, pratique en circulation.

- La formation théorique: Conseils pour appréhender les risques spécifiques aux deux-roues liés à l'environnement; acquisition et utilisation d'un équipement approprié; étude de cas d'accidents caractéristiques conséquences physiques et physiologiques des chocs.
- La formation pratique hors circulation: Prise en main du véhicule; trouver son équilibre en ligne droite et en courbe; comprendre le rôle et l'importance du regard; conduite à petite vitesse, seul ou avec un passager.
- La formation pratique en circulation: rechercher des indices utiles; adapter sa vitesse aux situations; se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules; choisir sa voie de circulation; franchir les différents types d'intersections et y changer de direction; respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales; dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration – accélération d'une motocyclette).

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS:

Évaluations continues et de synthèse correspondant au niveau de compétences visées au programme.

SANCTION VISEE:

Délivrance d'une attestation par le formateur, autorisant la conduite d'une motocyclette jusqu'à 125 cm³.

DUREE DE LA FORMATION:

Formation de 7 heures:

- 2 heures de formation théorique.
- 2 heures de formation hors circulation.

- 3 heures de formation en circulation normale.

LES MOYENS PEDAGOGIQUES:

- **Formateur titulaires de la mention 2 roues**
Jeannette VENNE

MOYENS MATERIELS:

- Une salle de formation
- Une motocyclette Honda 125
- Un véhicule
- Une piste de 300 m²
- Un local de 15 m²
- Un système de liaison radio

MODALITES D'EVALUATIONS DES STAGIAIRES:

- Des évaluations des acquis sont réalisées en cours de formation par le formateur avant la délivrance de l'attestation.